

ron Cloud Communications	Nom et Code du Vendeur :
	Sticker Carte Sim :
° Ligne :	

## FORMULAIRE D'ABONNEMENT D'UNE LIGNE MOBILE PREPAYEE

MARQUE MOBILE:

# Entre les soussignés

## **Cayon Cloud Communications**

La Société Cayon Cloud Communications, Sarl, Identifiant Unique N° 1484662E, 76 Avenue Habib Bourguiba Bureau N°A 2-2 Ariana 2080.

ET

### Client

Titre: Mme ou Mr Nom et Prénom

Date et lieu de Naissance

Adresse de Résidence

Gouvernorat

Adresse Email

2eme N° Mobile de Contact

Profession

Document d'Identité

Numéro de la pièce d'Identité

certifie l'exactitude des informations ci-dessus et Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissances des conditions générales d'abonnement au service de téléphonie mobile prépayé et confirme de les accepter dans leur intégralité. J'atteste aussi avoir reçu une copie des conditions générales d'abonnement

Signature Du Client	Date:	Signature et Cachet du Vendeur

Pour toutes questions, consultez le guide fourni avec votre carte SIM ou contactez-nous par téléphone au 1147 ou par Email: serviceclient@cayoncloud.com



# Conditions Générales d'Abonnement au Service de Téléphonie Mobile Prépayé

#### Article 1: Obiet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales d'abonnement au service de téléphonie mobile prépayé de Cayon Cloud Communications Ci-après CCC.

#### Article 2 : Généralités

CAYON CLOUD COMMUNICATIONS, Operateur de Réseau Mobile Virtuel est une Société à responsabilité limitée de droit Tunisien, commercialise et exploite ses services sous plusieurs marques déposées. Les conditions générales reprises ici, couvrent le Service de téléphonie mobile prépayé à l'exclusion des appareils téléphoniques mobiles, couverts par les garanties constructeurs. Les relations contractuelles entre CCC et le Client (ci-après dénommées le « Contrat ») sont régis par les présentes conditions générales d'abonnement, le Formulaire d'abonnement d'une ligne mobile prépayée (ces deux documents doivent être préalablement approuvés par l'Instance Nationale des Télécommunications) ainsi que la fiche tarifaire (selon l'offre). Des services liés au Service de téléphonie ou Service Internet peuvent être offerts dans le cadre du Service Marque Mobile. Selon le Service Contracté, un Contrat entre le Client et CCC pourra être conclu. Les présentes conditions prennent effet à compter de leur acceptation par le Client.

# Article 3 : Modalités & Durée de Souscription du Contrat

La souscription au Contrat se fait auprès des revendeurs et des points de vente agréés par CCC. Le Client fournit à CCC une photocopie de sa carte d'identité nationale. La présentation de l'originale de la carte d'identité nationale est exigée lors de l'achat.

Le Client est invité à conserver un exemplaire de l'ensemble des documents qui constituent le Contrat. L'âge minimum requis pour contracter est l'âge légal de la majorité à savoir dix-huit (18) ans. Le Contrat prend effet à partir de la date de sa signature. Il est souscrit pour une période minimale de 12 Mois.

Si l'abonné ne souhaite pas mettre fin au contrat, ce dernier sera automatiquement renouvelé de mois en mois. Au cas où l'abonné désire mettre fin au contrat, il adresse un préavis moyennant lettre recommandée avec accusé de réception 15 jours avant la fin de la durée du contrat

### Article 4: Paiement & Tarification

Chaque mise à jour des tarifs doit être notifiée au client par lettre recommandée avec accusé de réception 7 jours au moins avant son entrée en vigueur. Au cas où le client n'accepte pas les nouveaux tarifs, il pourra exercer son droit de résiliation conformément aux procédures prévues à l'article 9.

Toute modification des clauses du contrat doit être préalablement approuvée par l'INT et notifiée au préalable au client par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant son application. Au cas où le client n'accepte pas les nouvelles modifications, il pourra exercer son droit de résiliation conformément aux pro-

#### Article 5 : Engagements de CCC

CCC s'engage à délivrer au client :

1. Une carte Sim.

cédures prévues à l'article 9.

- Une copie des conditions générales d'abonnement
- Le Numéro d'appel qui lui est associé et ouvre l'accès au réseau Mobile en contrepartie de tous les documents fournis par le client:
- Réception du formulaire d'abonnement dument rempli et signé par le client.
- Réception des pièces et documents dument sollicités par CCC à la souscription : CIN ou passeport ou carte de séjour.

CCC s'engage à ne pas réaffecter le Numéro d'appel qu'après avoir respecté une période de 6 mois à partir de la fin de la période de validité (période de préservation)

CCC s'engage à assurer la continuité et la qualité des services proposes Cela peut nécessiter des travaux d'entretien, de renforcement de réaménagement ou d'extension de son réseau. Ces travaux pourraient provoquer des perturbations que le Client devra subir. CCC mettra tout en œuvre pour limiter autant que possible de telles perturbations.

CCC s'engage à assurer la confidentialité des informations et des données relatives au Client conformément à la Loi.

La responsabilité de CCC ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Utilisation Non Conforme de la Carte Sim
- Perte ou vol de la carte de Recharge ou du code d'accès confidentiel associé à chaque Sim
- Utilisation du service par une personne non autorisée
- Omission par le client de notifier à CCC toute modification possible telle que prévue dans l'Article 6 Ci-dessous

CCC s'engage à respecter les droits du client prévus par la législation en vigueur et notamment ceux prévus par les dispositions du décret du n°2014-412 du 16 Janvier 2014, fixant les conditions et les procédures d'octroi d'autorisation pour l'activité d'un opérateur de réseau virtuel de télécommunications

#### Article 6 : Engagements du Client

Le Client s'engage à fournir, lors de sa souscription des informations d'identification exactes et à jour (nom, prénom, adresse postale, etc.). Par conséquent, le Client est seul responsable des données qu'il communique à CCC.

Le Client s'engage à respecter les conditions et les dispositions relatives au contrat d'abonnement. Le Client s'engage respecter les mises à jour techniques possibles qui pourraient être effectuées sur le réseau mobile prépayé.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les services souscrits à des fins illicites et illégales Le Client s'engage à respecter toutes les lois et les règlements en vigueur notamment en matière de télécommunications.

#### Article 7 : Suspension de la Ligne

CCC peut suspendre la ligne sans préavis dans les cas suivants :

- 1. Utilisation Frauduleuse
- 2. Raison de sécurité publique
- 3. Fin de la période de validité du service

Des frais supplémentaires mentionnées au niveau de la fiche tarifaire, peuvent s'appliquer sur toute réactivation d'une ligne désactivée.

# Article 8 : Cession de la ligne téléphonique

La cession d'une ligne téléphonique mobile prépayée est interdite. Toute contravention entraine la résiliation d'office du contrat et ce indépendamment des poursuites judiciaires engagées contre le contrevenant.

#### Article 9 : Résiliation du Contrat

Le présent Contrat est résilié dans les cas suivants :

- En cas de manquement par le client de l'une de ses obligations contractuelles et ce par un préavis moyennant une lettre recommandée adressée au client avec accusé de réception 15 jours avant la date de résiliation souhaitée.
- 2. En cas de manquement de CCC à ses obligations prévues au Contrat. Dans ce cas le client pourra résilier le Contrat et ce par un préavis moyennant une lettre recommandée adressée à CCC avec accusé de réception 15 jours avant la date de résiliation souhaitée. La cessation du service se fera dans un délai de 24 heures à partir de la date de résiliation du contrat.

#### Article 10 : Vol ou perte de la carte Sim

En cas de vol ou de perte de la carte Sim, le client doit immédiatement en informer CCC (afin que sa ligne soit mise hors service)) par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle est jointe, en cas de vol, une copie du procès-verbal établi par les services de police. Sans qu'il soit libéré des formalités prévues à l'alinéa précédent, le Client peut, pour permettre une suspension plus rapide de la ligne, informer par téléphone son service Clients CCC au numéro figurant sur sa facture. CCC devra dans ce cas prendre toutes les précautions pour vérifier l'identité du Client déclarant le vol ou la perte de la carte SIM. Dès qu'il en est informé, CCC procède à la suspension de la ligne. Le Client peut demander le remplacement de sa carte SIM en cas de perte ou de vol en s'acquittant de la redevance correspondante mentionnée dans la fiche tari-